en vigueur de nouveaux services par les transporteurs aériens régionaux conformément à la politique aérienne régionale, et il continue à appliquer cette politique.

Les rôles respectifs d'Air Canada et de CP Air concernant les services intérieurs ont été définis dans la politique transcontinentale de 1967. Ils reposent sur une formule suivant laquelle Air Canada conserverait la primauté pour l'exploitation des services transcontinentaux, mais pourrait parfois être appelée à assurer des services spéciaux qui ne seraient pas nécessairement des plus rentables.

L'élaboration d'une politique aérienne se poursuit, et l'on met tout particulièrement l'accent sur les transporteurs de troisième niveau ou transpor-

teurs locaux, dont le champ d'activité s'étend rapidement.

En ce qui concerne les opérations internationales des deux principales sociétés aériennes, l'énoncé de novembre 1973 établissait un certain nombre de principes suivant lesquels la rentabilité des trajets proposés devait entrer en ligne de compte pour éviter que des services internationaux soient établis uniquement pour des considérations de prestige national. Le gouvernement a réaffirmé qu'il s'abstiendrait d'accorder ou de demander des autorisations temporaires pour l'établissement de services internationaux à horaire fixe, et il a consenti à ce que soit entamée une série de négociations bilatérales avec un certain nombre de pays étrangers. On a également encouragé la collaboration entre les deux principaux transporteurs. L'énoncé attribuait à Air Canada et à CP Air des zones et des pays spécifiques qu'ils seraient chargés de desservir après la conclusion d'accords bilatéraux. Cette répartition avait pour but d'aider les sociétés aériennes dans la planification à long terme de leurs services voyageurs comme de leurs services marchandises.

Vu sa position dans le domaine de l'aviation de même que sa situation géographique, le Canada doit collaborer avec les autres pays engagés dans l'aviation civile internationale. Aussi a-t-il pris une part importante aux discussions préliminaires qui ont conduit à la création de l'Organisation de l'aviation civile internationale, dont le siège est à Montréal. A la fin de 1973, le Canada avait des accords bilatéraux avec 26 autres pays. De nouveaux accords aériens ont été signés avec la République fédérale d'Allemagne et la République populaire de Chine.

Contrôle de la circulation aérienne. L'objet principal du contrôle de la circulation aérienne au ministère des Transports est de prévenir les collisions d'aéronefs se déplaçant dans un espace aérien contrôlé de même que les collisions d'aéronefs avec des obstacles dans l'aire de manœuvre des aéroports contrôlés, et d'assurer une circulation sûre et ordonnée. Ces fonctions sont exécutées par les contrôleurs de la circulation aérienne qui travaillent dans les tours de contrôle des aéroports, les sections de contrôle terminal et les centres de contrôle des vols.

Le service de contrôle aux aéroports porte sur les aéronefs qui circulent dans l'aire de manœuvre des aéroports civils ou dans leur voisinage rayon de cinq à 10 milles marins (9 à 19 km), là où le volume et la complexité du trafic aérien rendent ce genre d'intervention indispensable pour assurer la sécurité des vols. Le service peut porter également sur les véhicules et appareils d'entretien qui se déplacent dans l'aire de manœuvre d'un aéroport. La radio est le principal moyen de communication, bien qu'on puisse avoir recours aux signaux lumineux lorsqu'on ne dispose pas de radio. Des tours de contrôle fonctionnent actuellement à l'Aéroport international de Gander et à Saint-Jean (T.-N.); à l'Aéroport international d'Halifax et à Sydney (N.-É); à Charlottetown (I.-P.-É.); à Moncton et à Saint-Jean (N.-B.); à Baie-Comeau, à l'Aéroport international de Dorval, à l'Aéroport international de Mirabel, à Québec, Saint-Honoré, Saint-Hubert, Saint-Jean, Sept-Îles et Val-d'Or (Qué.); à Buttonville, Hamilton, London, North Bay, Oshawa, à l'Aéroport international d'Ottawa, à Sault-Sainte-Marie, St. Catharines, Sudbury, Thunder Bay, à l'Aéroport international de Toronto, à Toronto Island et à Windsor (Ont.); à Brandon, St. Andrew's,